



Membre de l'association genevoise des ludothèques
Et de la Fédération des Ludothèques Suisses

RÈGLEMENT « COLLECTIVITES » DE LA LUDOTHÈQUE

Il faut être **membre** de la ludothèque pour pouvoir y **emprunter** des jeux et des jouets ainsi que pour **utiliser les jeux sur place**. Chaque inscrit devient membre de l'association.

Le prix de l'inscription est de CHF 150.- pour 1 accueil par semaine pour les résidents de la commune de Chêne-Bougeries et CHF 200.- hors commune de Chêne-Bougeries, tarif par membre collectif pour une année, dès la date d'inscription.

Les enfants doivent être accompagnés jusqu'à 10 ans.

Au moment de l'inscription une pièce d'identité doit être présentée.

Cette cotisation permet à la ludothèque d'élargir le choix de jeux/jouets proposé, d'entretenir le matériel mis à disposition et d'organiser des animations ponctuelles.

Un membre collectif a le droit d'emprunter **3 jeux à la fois**, pour une **durée de 4 semaines maximum**.

Si le jeu **n'est pas rendu dans les délais**, une taxe de **Fr. 2.-/par jeu** sera perçue par semaine de retard

Avant d'emprunter un jeu, l'**abonné** doit contrôler que le jeu fonctionne et est en bon état **car il s'engage à le rendre à la date prévue, propre, en bon état et complet**.

Si tel n'est pas le cas, une contribution pour la réparation du dommage sera **exigée**, (nettoyage, remplacement de pièce manquante ou abîmée ou même remplacement du jeu entier selon le cas). Afin de **protéger** le matériel, l'abonné est prié **d'emporter** et de **rapporter le jeu dans un sac**.

Par ailleurs, la ludothèque **n'est en aucun cas responsable des dommages ou accidents** qui pourraient résulter des jeux prêtés.

En cas de **maladie ou infection contagieuse (exemple poux)**, l'abonné ou tout autre utilisateur de la ludothèque est tenu d'en informer les ludothécaires afin que les mesures d'hygiène nécessaires soient prises. La direction de la ludothèque se réserve le droit d'accepter ou pas les personnes contagieuses.

Droit à l'image : Pendant nos ouvertures et nos animations, nous nous réservons le droit de prendre des photos qui seront utilisées pour notre communication.

TELEPHONE : Par respect pour les autres utilisateurs et dans le but d'une bonne communication entre adultes et enfants, les téléphones portables ne sont pas admis dans les espaces de jeux de la Ludothèque (sont acceptés uniquement les appels urgents).

Les membres sont priés de signaler leur changement d'adresse.

La ludothèque se réserve le **droit de ne plus accepter** un membre qui ne se conformerait pas au règlement.

Le comité de la Ludothèque

Chêne-Bougeries, lu et approuvé le

Signature